

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES LANDES

N° 2025/1101

CDG 40  
TAG publié le 02 septembre 2025

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
VU le décret n° 2010-329 en date du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,  
VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/2014 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Technique,  
VU l'arrêté n°2023/1605 du Président du Conseil d'Administration du SDIS en date du 8 août 2023 relatif à la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion de l'Etablissement Public,  
VU l'arrêté de la Présidente du Centre de Gestion des Landes en date du 24 mars 2025, déterminant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe par voie de promotion interne,  
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du S.D.I.S des Landes du 28 mai 2025,  
VU la délibération n° 2025/037 du Conseil d'Administration du SDIS des Landes en date du 24 juin 2025 modifiant le tableau des effectifs,

**SUR LA PROPOSITION** de Monsieur Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Landes,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Au titre de l'année 2025 le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, Catégorie B, pour la filière Administrative, est fixé comme suit :

N° ordre	NOM	Prénom
Unique	TEROY	Caroline

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Payeuse Départementale.

MONT DE MARSAN, le 30 juin 2025

Le Président du Conseil d'Administration,



Marcel PRUET

